

Consultez tous les programmes d'études:

www.ugda.lu/ecomus sous cours / programmes d'études et d'examens

Plan général d'études

I. Formation musicale (cours collectifs)

Initiation musicale - éveil 1 (1h/semaine) facultatif

Initiation musicale - éveil 2 (1h/semaine) facultatif

Des nouvelles durées de cours entrent en vigueur à partir de septembre pour FM 1 et FM 2 et pour l'initiation instrumentale :

Division inférieure:	FM 1 ^{ère} année (1h/semaine)	obligatoire
	FM 2 ^{ème} année (1,5h/semaine)	obligatoire
	FM 3 ^{ème} année (2h/semaine)	obligatoire
	FM 4 ^{ème} année (2h/semaine)	obligatoire
	4 ^{ème} année renforcée (1h/semaine)	facultatif (1)
Division moyenne:	FM 5 ^{ème} année (2h/semaine)	facultatif (2)
	FM 6 ^{ème} année (2h/semaine)	facultatif (2)

II. Formation instrumentale et vocale (cours individuels)

Initiation instrumentale 1 (20 min./semaine)

Initiation instrumentale 2 (30 min./semaine)

Division inférieure:	inférieur 1, 1 ^{ère} année (30 min. /semaine)	1 ^{er} cycle
	inférieur 1, 2 ^{ème} année (30 min. /semaine)	1 ^{er} cycle
	inférieur 2, 1 ^{ère} année (30 min. /semaine)	1 ^{er} cycle
	inférieur 2, 2 ^{ème} année (30 min. /semaine)	diplôme du 1 ^{er} cycle
	inférieur 3, 1 ^{ère} année (30 min. /semaine)	2 ^{ème} cycle
	inférieur 3, 2 ^{ème} année (45 min. /semaine)	2 ^{ème} cycle
	inférieur 4, 1 ^{ère} année (45 min. /semaine)	2 ^{ème} cycle
	inférieur 4, 2 ^{ème} année (60 min. /semaine)	diplôme de la première mention
Division moyenne:	moyen 1, 1 ^{ère} année (60 min. /semaine)	3 ^{ème} cycle
	moyen 1, 2 ^{ème} année (60 min. /semaine)	3 ^{ème} cycle
	moyen 2, 1 ^{ère} année (60 min. /semaine)	3 ^{ème} cycle
	moyen 2, 2 ^{ème} année (60 min. /semaine)	diplôme de la division moyenne
Division moyenne spécialisée (3)	idem	diplôme de 1 ^{er} prix

III. Formation d'ensemble (cours de groupe)

chorales, ensembles instrumentaux, musique de chambre (30-90 min. /semaine)

- 1) Pour maîtriser le programme assez vaste de la 4^{ème} année de formation musicale, nous recommandons la fréquentation du cours renforcé. Ce cours a lieu une fois par semaine et dure une heure. Pour les élèves qui désirent s'inscrire en **division moyenne spécialisée** dans l'avenir, ce cours est obligatoire.
- 2) Pour les élèves qui veulent absolver la division moyenne en formation instrumentale / vocale, la 5^{ème} et 6^{ème} année sont obligatoires.
- 3) Pour informations concernant la division moyenne spécialisée (curriculum, conditions d'entrée, branches parallèles, examens, etc.) veuillez contacter l'enseignant concerné et/ou la direction de l'école.